



2021

Fédération Française de Baseball & Softball

2021

N5

PROCES VERBAUX

Septembre Octobre 2021

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

**Comité Directeur
du 05 septembre 2021 à La Rochelle**

Membres présents : Vincent BIDAUT, Marie-Christine BINOT, Christelle BONAVIDA, Fabien CARRETTELEGRAND, Emmanuel DANG VAN, Damien GUIONIE, Nora KHEMACHE, Jean-Marie MEURANT, Patrick MILLIO, Anne-Marie MOREL, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Fouzia SAIDI, Didier SEMINET.

Membres absents excusés : Prebagarane BALANE Véronique GARBACZ, Stéphanie KUNTZ, Damien STURTZER, David TEN EYCK

Membres absents non excusés :

Assistent également : Patrick TUGAULT, Stephen LESFARGUES, François COLLET, Philippe PERENNEZ.

I. Ouverture, Actualités

Il est constaté à 9h15 que 14 membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET. Pour ce premier Comité Directeur en présence de cette olympiade, le Président demande à tous de se présenter.

Après le tour de table, le Président SEMINET s'exprime :

C'est avec beaucoup d'émotion que je préside ce Comité Directeur, le dernier en tant que Président de la Fédération Française de Baseball et Softball. Élu Secrétaire Général du Comité National Olympique et ne pouvant conserver mes fonctions à la Fédération, je passe en effet la main à mon successeur aujourd'hui lors de ce Comité Directeur qui se tient en marge du Challenge de France de Baseball à La Rochelle.

C'est un au revoir mais certainement pas un adieu. Je viens du baseball softball et serai toujours au service de son développement, seulement dans un rôle différent. Plus de 300 jeunes, un record, avaient rendez-vous à Pineuilh il y a quelques jours pour une édition 2021 des Interligues Little League couronnées de succès tenues sous un protocole sanitaire renforcé. Félicitations à la PACA, victorieux en 12U/Major pour le premier titre de son histoire, à l'Île-de-France, victorieuse en 15/Senior, à l'ensemble des participants, encadrants, officiels et organisateurs de cette grande fête du baseball français.

Nous arrivons à l'un des principaux temps forts de l'année, la rentrée scolaire avec de nombreux mécanismes déployés comme le Pass Sport, la carte passerelle, le renouvellement de l'opération « un gant offert aux nouvelles licenciées féminines de 15 ans et moins » et l'offre de notre partenaire GoMyPartner qui vous rembourse 10€ sur votre cotisation en club. Le Ministère en charge des Sports a lancé une campagne de communication globale, « c'est trop bon de faire du sport en club ».

La saison internationale s'est poursuivie cet été. Quatre de nos clubs ont participé aux Coupes d'Europe de Softball, deux en féminin et deux en masculin, et nos Équipes de France de Baseball 12U et 23U ont terminé sixièmes des Championnats d'Europe.

Alors que se termine le Challenge de France de Baseball à La Rochelle, où les 8 meilleurs clubs de la Division 1 se sont affrontés pour une place en Coupe d'Europe, nous ne bénéficierons malheureusement FFBS Procès-verbal Comité Directeur 2021 2/6 pas de la présence du manager de l'Équipe de France de Baseball, Bruce Bochy qui a reporté sa venue en Europe en raison des risques sanitaires.

Keino Perez le remplacera pour l'échéance européenne de septembre en Italie et est aussi nommé manager de l'Équipe de France de Baseball 23U, Boris Rothermundt que nous félicitons pour le travail accompli se recentrant sur sa mission de directeur de toutes les équipes nationales de baseball softball.

Le reste de l'agenda du mois de septembre est chargé sur le plan national avec la poursuite des différents Championnats de France de Baseball et Softball, ainsi que les Championnats et Opens de France Jeunes.

Je vous souhaite à tous et toutes une excellente rentrée et une bonne continuation.

II. Ordre du jour

Le Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour :

- Ouverture, Actualités
- Approbations des P.V.
- Commissions
- D.T.N.
- Demandes
- Vie du siège
- Vie Fédérale
- COVID-19
- Élections.

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

III. Approbations des P.V.

Le Comité Directeur valide les P.V. suivants :

- PV BF 2021_06_18_V0
- PV BF 2021_07_01_V2
- PV BFR 2021_07_16_V0
- PV CD FFBS 10_06_2021_V1
- PV CD FFBS 26_07_2021_V1
- PV CD FFBS 19_08_2021_V0

IV. Commissions**CNAB**

Le Comité Directeur a pris connaissance des documents suivants :

- Bulletin CNAB 2021B08
- Bulletin CNAB 2021B09
- Bulletin CNAB 2021B10
- Bulletin CNAB 2021B11
- Bulletin CNAB 2021B13

CFJeunes

David TEN EYCK nouveau président de la commission propose d'intégrer les membres suivants dans la CFJeunes :

- Jean-Marc BLANCHARD (PACA)
- Gilles BLANCOT (Nouvelle-Aquitaine)
- Stéphane FROMENT (Nouvelle-Aquitaine)
- Véronique GRISOT-GARBACZ (Ile de France)
- Nora KHEMACHE (IDF, membre CFJeunes, et référent CFSS)
- Franck LECARPENTIER (Ile de France)
- Quentin LOMBARD (Grand Est, membre CFJeunes, et référent CNAB)
- Manuel MARTINS (Ile de France)

- Anthony PIQUET (Bretagne)
- Emmanuel PREVEAUX (Centre - Val de Loire, membre CFJeunes, et référant Commission Terrains et Équipements)

A la demande de son président, le Comité Directeur accorde une dérogation à la CFJeunes pour être composée de 11 membres

Le Comité Directeur ratifie les membres de la Commission Fédérale Jeunes.

CNAS

Le Comité Directeur a pris connaissance des documents suivants :

- Bulletin CNAS 2021S04
- Bulletin CNAS 2021S05
- Bulletin CNAS 2021S06

CFFor

Le Comité Directeur valide les propositions de l'INFBS et demande à la CFJR de les mettre en forme et de les intégrer aux propositions réglementaires de fin d'année pour mise en place pour les compétitions 2022.

CFS

Le Comité Directeur valide les comptes rendus de la Commission Fédérale Sportive :

- FFBS_CFS_05
- FFBS_CFS_06
- FFBS_CFS_07
- FFBS_CFS_08
- FFBS_CFS_09

Le Comité Directeur valide le planning des matchs du Challenge de France de Softball à Valenciennes et autorise sa diffusion par la CFS.

CFSS

Le Comité Directeur valide les Bulletins proposés par la CFSS

- Bulletin CFSS 6
- Bulletin CFSS 7
- Bulletin CFSS 8
- Bulletin CFSS 9
- Bulletin CFSS 10
- Bulletin CFSS 11
- Bulletin CFSS 12
- Bulletin CFSS 13

Le Comité Directeur a pris en compte l'étude de la CFSS sur la revalorisation des indemnités de scorage, demande à la CFFi de l'intégrer au prochain Budget, demande à la CFS d'en étudier l'impact sur le montant des engagements pour la saison prochaine et demande à la CFJR de mettre en forme réglementaire ces propositions pour les intégrer aux règlements de la prochaine saison.

CFFi

Le Comité Directeur prend connaissance de la situation budgétaire de la Fédération en date du 31 08 2021.

V. Direction technique nationale

Le Comité Directeur valide la proposition du DTN pour l'indemnisation des Staff des équipes de France et valide son application pour le prochain championnat d'Europe Baseball de septembre 2021. Le Comité Directeur demande à la CFJR la mise à jour de l'annexe réglementaire.

Le DTN informe le comité directeur de l'ouverture depuis le 1er septembre de la campagne d'inscription en listes ministérielles des SHN, Espoirs et Collectifs Nationaux.

Le renouvellement des listes se fait désormais sur l'année civile (1er janvier 2022).

La campagne d'inscription des arbitres et juges sportifs de haut niveau en liste ministérielle sera également en année civile (1er janvier 2022).

VI. Demandes

Montpellier

Demande concernant la participation du joueur Ariel SORIANO aux phases de Play off/Play down 2021 du championnat de France de D1.

Le Comité Directeur après avoir lu et débattu sur l'argumentaire fourni par le club de Montpellier, entendu l'avis émis par la CFS, décide par 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention que le joueur Ariel SORIANO pourra participer aux phases playoff/play down du championnat de France 2021 pour les raisons suivantes : La date limite du fait de la saison décalée n'était pas adaptée.

Cette demande est potentiellement applicable aux autres joueurs dans la même situation.

Accords européens et règlements du Challenge de France

Le Comité Directeur interpellé par le club de Montpellier demande à la CFJR d'étudier le dossier et de fournir une réponse afin de l'éclairer sur les conséquences du règlement actuel par rapport au droit européen.

La Rochelle

Le club de La Rochelle demande la suppression des droits d'organisation du Challenge de France.

Après explication au Comité Directeur des coûts supportés par la Fédération pour maintenir cette compétition et après en avoir débattu, le Comité Directeur décide de conserver cette redevance pour l'organisation du Challenge de France au motif :

- Que le club s'est engagé en toutes connaissances de cause
- Qu'une partie du cahier des charges n'a pas été respecté par l'organisateur imposant à la Fédération de prendre en charge des coûts supplémentaires.

Le club de La Rochelle demande à être exonéré de l'encaissement des cautions pour les deux matchs perdus par forfait. Le Comité Directeur après en avoir débattu décide par 12 voix pour et 2 abstentions d'accéder à la demande du club de La Rochelle. En conséquence, les chèques de cautions ne seront pas encaissés.

Nice

Pour la réclamation portée par le club de Nice sur le match D1B29 l'opposant au club de ClermontFerrand le 11/07/2021 et portant sur l'utilisation par l'équipe adverse de batte non réglementaires, le Comité Directeur précise que sans validation par l'arbitre en chef de la rencontre et au moment des faits il ne peut se prononcer et déclare cette réclamation caduque. Le Comité Directeur valide le retour de la caution au club de Nice.

Sénart

Interruption de séance du Comité Directeur et réunion du Bureau Fédéral pour traiter d'un appel au dit bureau par le club de Sénart.

Reprise du Comité Directeur à l'issue du Bureau Fédéral.

Montigny le Bretonneux

Le Comité Directeur prend acte de la demande du club de Montigny le Bretonneux d'interjeter appel de la décision de la Commission de Répartition des Fonds.

Suivant l'article 86.1 du Règlement Intérieur les décisions de cette commission ne sont pas susceptibles d'appel auprès d'un organe de la Fédération.

VII. Vie du siège

Outil de reprographie

Le contrat de l'outil de reprographie multifonction du siège arrive à échéance en fin d'année. Un appel d'offre a donc été fait, la Fédération a reçu 4 offres qui sont présentées aux des membres du Comité Directeur. Après analyse de ces propositions, le Comité Directeur retient l'offre du groupe Factoria.

MyCoach

François Collet informe le Comité Directeur que le dossier de financement déposé auprès de l'Agence nationale du sport dans le cadre du Plan de transformation numérique a été retenu et qu'une subvention a été accordée à la Fédération pour le déploiement de l'outil MyCoach.

Après discussion et suivant le soutien au projet formulé par les clubs lors du sondage sur les outils numériques mené en début d'année, le Comité Directeur approuve à l'unanimité le déploiement de MyCoach.

VIII. Vie Fédérale

Propositions de dates de compétition :

- Challenge de France féminin de Softball: 4 au 6 juin 2022
- All-Star Game: 14 juillet 2022
- Open de France de Baseball5 du 29 au 30 janvier 2022

Appel à candidature :

- Appel à candidature pour les compétitions suivantes :
- Challenge de France féminin de Softball
- All-Star Game
- Open de France de Baseball5

Changement de Nom

La demande du club 069004 - CARDS Meyzieu Baseball Softball pour devenir 069004 - MEYZIEU DECINES BASEBALL SOFTBALL CARDS est approuvée par le Comité Directeur.

Ligue Corse

Le Comité Directeur valide la création de la Ligue Corse de Baseball, Softball et Cricket. Cette ligue a une compétence territoriale sur les départements de Corse-du-Sud (2A) et Haute-Corse (2B), elle porte le numéro 910022 et a pour

premier président M GODBERT Thierry (035085)

IX. COVID-19

Le Président SEMINET tient particulièrement à remercier le Manager COVID19 Sylvain PONGE, le médecin Fédéral Marie-Christine BINOT ainsi que le Bureau restreint qui a pris les bonnes décisions, le président LACOUTABLAISE et le club de Pineuilh pour les Interligues/Little League (300 enfants et 480 personnes sur le site) qui se sont tenues sans incident sanitaire.

Le Manager Fédéral COVID-19 rappelle, conformément à la loi 2021-1040 du 05/08 dernier, l'entrée en vigueur de l'obligation de présentation d'un Pass Sanitaire de tout adulte se rendant sur un lieu de pratique située dans un ERP de type PA (Plein Air) ou Type X (structures couvertes) qu'il soit pratiquant, officiel, simple spectateur ou encore bénévole ou salarié du club. Cette même disposition sera applicable pour tous les jeunes âgés de 12 à 17 ans inclus à partir du 30/09 prochain.

En conséquence, le Manager Fédéral COVID-19 indique que l'obligation de présentation du Pass Sanitaire ne s'appliquera pas pour les joueurs participant aux compétitions jeunes suivantes:

- Plateaux qualificatifs des Championnats de France 12U des 11 et 12/09 prochains à Montigny-le Bretonneux pour le plateau Nord et Meyzieu pour le plateau Sud
- Plateaux qualificatifs des Championnats de France 15U des 18 et 19/09 prochains à Metz pour le plateau Nord et à Nice pour le plateau Sud
- Open de France de Beeball Rookie 9U des 25 et 26/09 prochains à Béziers

En l'état actuel de la publication par le Gouvernement du dernier décret en vigueur, la présentation du Pass Sanitaire sera en revanche requise pour tous les participants aux compétitions jeunes suivantes:

- Final Four des Championnats de France 12U et 15U des 02 et 03/10 prochains à Sénart
- Plateaux qualificatifs de l'Open de France 18U des 09 et 10/10 prochains à Paris pour le plateau Nord et à Boé Bon Rencontre pour le plateau Sud
- Final Four de l'Open de France 18U des 23 et 24/10 prochains à Rouen

Le Manager Fédéral COVID-19 reste également très vigilant aux éventuelles difficultés de recrutement ou de renouvellement d'inscription que pourraient rencontrer les clubs lors de leurs rentrées associatives avec la mise en place des nouvelles restrictions liées au Pass Sanitaire et reste pleinement disponible à l'adresse mail covid19@ffbs.fr pour tout complément d'information.

X. Élections

Le Président SEMINET ayant présenté sa démission au Comité Directeur, il est procédé à l'élection du nouveau Président de la Fédération par les membres présents du Comité Directeur (13 membres votants, le Président SEMINET n'ayant plus de droit de vote) parmi les candidats du Bureau Fédéral.

Se présente à l'élection au poste de Président provisoire : Fabien CARRETTE-LEGRAND

Il est procédé à l'élection par bulletins secrets Fabien CARRETTE-LEGRAND est élu Président provisoire avec 13 voix pour 0 voix contre et 0 abstention. L'élection devra être confirmée lors de la prochaine Assemblée Générale.

Le Bureau Fédéral comprenant 7 membres il est procédé à l'élection du 8ème membre parmi les membres du Comité Directeur. Se présente à la Vice-Présidence en charge du pôle Sport : Jean-Marie MEURANT Il est procédé à l'élection. Jean-Marie MEURANT est élu Vice-Président en charge du pôle sport avec 13 voix pour 0 voix contre et 0 abstentions.

Le Président CARRETTE-LEGRAND félicite le nouvel élu.

Élu Président provisoire de la Fédération Fabien CARRETTE LEGRAND annonce sa démission du poste de président de la CNAB.

Ludovic MEILLIER a proposé sa candidature

Il est procédé à l'élection. Ludovic MEILLIER est élu Président de la CNAB avec 13 voix pour 0 voix contre et 0 abstentions.

Ludovic MEILLIER nouveau président de la commission propose d'intégrer les membres suivants dans la CNAB :

- GIRAUD Stéphane
- LARZUL Stéphane
- LOMBARD Quentin
- LOPEZ de EGUILAZ Jean-Claude
- MATHEY Julien - ODIN Laetitia
- PONGE Sylvain
- RAJOHNSON Aina

Le Comité Directeur ratifie les membres de la Commission Nationale d'Arbitrage Baseball.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h10.

Bureau Fédéral du 05 septembre 2021 à La Rochelle

Membres présents : Marie-Christine BINOT, Christelle BONAVITA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Nora KHEMACHE, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Didier SEMINET.

Membres absents excusés : Stéphanie KUNTZ.

Membres absents non excusés :

Assistent également : Vincent BIDAUT, Emmanuel DANG VAN, Damien GUIONIE, Jean-Marie MEURANT, Patrick MILLIO, Anne-Marie MOREL, Fouzia SAIDI, Patrick TUGAULT, Stephen LESFARGUES, François COLLET, Philippe PERENNEZ.

I. Demandes

Sénart

Appel du club de Sénart auprès du Bureau Fédéral concernant la date de report des matchs D1B19 et D1B20 du championnat D1 de Baseball contre le club de Montpellier à Montpellier à la date du 12 septembre 2021.

- Attendu que la date des matchs D1B19 et D1B20 était initialement prévue le week-end du 3 et 4 juillet,
- Attendu qu'en raison des conditions météorologiques, ces matchs n'ont pas eu lieu,
- Attendu que plusieurs propositions ont été faites aux clubs concernés,
- Attendu qu'en raison de l'équité sportive, le report des matchs a été décidé,
- Attendu qu'au regard du calendrier restreint du championnat de France de Baseball D1 (les phases de classement commençant le week-end du 25 et 26 septembre), la date de report au week-end du 11 et 12 septembre était la date disponible la plus proche,
- Attendu que le championnat d'Europe de Baseball se déroule du 12 au 19 septembre,
- Attendu qu'aujourd'hui, à la date de la réunion du Bureau Fédéral et à fortiori lorsque la CFS a défini cette date de report (réunion du 11 août), la liste des joueurs sélectionnés pour ce championnat d'Europe n'était et n'est toujours pas connue, que le club de Montpellier comme le club de Sénart auront des joueurs sélectionnés dans l'équipe de France qui participera à la compétition.

Le Bureau Fédéral en ayant débattu décide de conserver la date du 12 septembre pour le report des matchs D1B19 et D1B20.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h30.

Bureau Fédéral du 21 septembre 2021 en téléconférence

Membres ayant participé à la réunion : Christelle BONAVITA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Nora KHEMACHE, Jean-Marie MEURANT, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET.

Membres invités : Damien GUIONIE, Stephen LESFARGUES, François COLLET.

Il est constaté la présence de 6 membres du bureau, le Bureau Fédéral peut valablement délibérer sous la présidence de Fabien CARRETTE-LEGRAND.

I. Commissions

CFS

Il est à noter que le P.V. 10 fait l'objet d'un appel par le club 076001 - Les Huskies de Rouen et que le P.V. 11 fait l'objet de l'appel du club 034004 - BASEBALL CLUB BITERROIS.

La validation ou la modification des P.V. seront examinées après l'étude des demandes. En fonction du résultat des appels, les P.V. seront ou ne seront pas modifiés.

***Le Bureau Fédéral après le passage du point « II Demandes » revient sur

les P.V. de la CFS*** Le Bureau Fédéral valide les P.V. FFBS_CFS_10 et FFBS_CFS_11 de la Commission Fédérale Sportive.

CFSS

Le Bureau Fédéral prend note du Bulletin CFSS 15 CNAB
Le Bureau fédéral prend note du BULLETIN CNAB 2021B15 CNAS
Le Bureau Fédéral prend note du Bulletin CNAS 2021S07 de la Commission Nationale Arbitrage Softball.

CFFor - INFBS

Le Bureau Fédéral prend note du premier bulletin d'information de l'INFBS.

II. Demandes

034004 - BASEBALL CLUB BITERROIS

Le club de Béziers fait appel auprès du Bureau Fédéral de la décision du P.V.11 de la CFS

« établissant les conditions de tenue de la demi finale D2 sans tenir compte des dernier RGES en date et dûment votés. »

Damien GUIONIE, en charge du dossier au sein de la CFS et Jean-Marie MEURANT président de la CFS expliquent aux membres du Bureau Fédéral en s'appuyant sur les différents textes règlementaires les motifs de la décision de la CFS.

Après débat le Bureau Fédéral approuve la décision de la CFS et confirme le lieu et la date de compétition à Sénart le weekend du 25 et 26 septembre 2021 aux motifs que les règlements sont clairs en la matière, il est indiqué dans les annexes des règlements généraux des épreuves sportives de baseball concernant la division 2 que pour la phase finale dite de « play-off », les matchs des quarts de finales se font au meilleur des 3 rencontre de 7 manches chez le mieux classé de la saison régulière. Dans les Règlements généraux des épreuves sportives de Baseball articles 36.02.01 et

36.02.02 il est indiqué clairement que les classements sont établis en fonction du ratio de victoires de chaque club participant au championnat et indique que le ratio de victoire est calculé en divisant le nombre de victoires obtenues par le nombre de rencontres jouées, pour chaque équipe participante. Le calcul effectué par la CFS donne les ratios suivants :

- Sénart 750
- Béziers 667

Le ratio du club de Sénart est supérieur c'est donc lui le mieux classé de la saison régulière. L'appel du club de Béziers est donc rejeté

076001 - Les Huskies de Rouen

Le club de Rouen fait appel auprès du Bureau Fédéral de la décision du P.V. 10 de la CFS Du report d'une semaine des dates des championnats de Baseball D1 (play-off)

Damien GUIONIE, en charge du dossier au sein de la CFS et Jean-Marie MEURANT président de la CFS expliquent aux membres du Bureau Fédéral, après la dernière conciliation au CNOSF qui a acté une date pour les matchs retour Montpellier – Sénart au weekend des 25 et 26 septembre 2021, en quoi les nouvelles dates de la partie « play-off » du championnat ne doivent pas être modifiées.

Après débat le Bureau Fédéral approuve la décision de la CFS et confirme les dates des play-off du championnat de Baseball D1 2021 inscrites dans le P.V. 10 de la CFS aux motifs que les deux derniers matchs reportés ont une importance capitale car ils désigneront le vainqueur de la poule et par là même le lieux de la compétition. En outre les arguments produits par le club de Rouen sont difficiles à entendre. Il est à noter également que si des impératifs comme la météo obligent à repousser les matchs des play-off, l'argument concernant les billets d'avion est caduc.

En conclusion, aucun des arguments de Rouen ne permet de revenir objectivement sur la décision de la CFS du moins tant que les demi-finales ne sont pas jouées. L'équité sportive entre les équipes l'emportant sur toutes les autres raisons.

Pour ces raisons, l'appel du club de Rouen est donc rejeté.

III. COVID-19

Open 9U à Béziers

L'application du Pass Sanitaire ne concerne que les jeunes âgés à date de 12 à 17 ans à partir du 30/09 prochain. Il n'y a donc pas de sujet en termes d'âge et de date pour l'Open 9U 2021 qui se tiendra le weekend prochain.

En revanche, le Pass Sanitaire concerne bien l'ensemble des adultes (encadrants, officiels, bénévoles et spectateurs) se rendant sur le lieu de la compétition puisque ce dernier est classé en ERP de type PA (Plein Air) par la collectivité gestionnaire du site.

Nouvelle-Calédonie

La fédération a été alertée sur la situation en Nouvelle-Calédonie suite à la mise en place d'un confinement local depuis le 7 septembre dernier. Le manager

COVID-19 a communiqué aux représentants des instances sportives locales les dispositions du Protocole Fédéral de reprise des entraînements afin d'y assurer le rétablissement des pratiques sportives dans les meilleures conditions possibles dès qu'elles seront à nouveau permises, à l'identique de ce qui avait été mis en place en France Métropolitaine lors des premières mesures de confinements.

IV. Divers

Signature de la convention UNIMES/FFBS du 7 octobre 2021 :

Le Président, en qualité de représentant légal de la FFBS, donne délégation de signature à Monsieur Patrick MILLIO, membre du comité directeur fédéral, à l'effet de signer la prochaine convention entre UNIMES et la FFBS. La convention signée en application de la présente délégation de signature comportera la mention « pour le représentant légal et par délégation ».

Final four 12U/15U

Le Bureau Fédéral tient à rappeler que le final four 12U/15U devant se dérouler sur le terrain du club de Sénart le weekend des 2 et 3 octobre est prioritaire sur des potentiels matchs des play off du championnat de Baseball D1 et qu'en conséquence rien ne s'oppose au déplacement des clubs concernés.

V. Ordre du jour du prochain Comité Directeur

Le prochain Comité Directeur se réunira le 07 octobre 2021 via Zoom et débattera suivant l'ordre du jour ci-dessous :

Ordre du jour :

- Ouverture, Actualités
- Approbations des P.V.
- Commissions
- D.T.N.
- Demandes
- Vie du siège
- Vie Fédérale
- COVID-19
- Divers

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h48. De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

Comité Directeur du 19 octobre 2021 en téléconférence

Membres présents : Prebagarane BALANE, Vincent BIDAUT, Marie-Christine BINOT (A : 21h14), Christelle BONAVITA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Emmanuel DANG VAN (A : 19h10 – D : 21h24), Véronique GARBACZ, Damien GUIONIE, Nora KHEMACHE, Jean-Marie MEURANT, Patrick MILLIO, Anne-Marie MOREL (A : 19h40), Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Fouzia SAIDI (A : 19h15), Damien STURTZER, David TEN EYCK.

Membres absents excusés :

Membres absents non excusés : Stéphanie KUNTZ,

Assistent également : Stephen LESFARGUES, François COLLET, Elliot FLEYS, Noémi CHEVALIER-MICHON.

I. Ouverture, Actualités

Il est constaté à 19h05 que 13 membres étant présents, le Comité Directeur peut valablement délibérer sous la présidence de Fabien CARRETTE-LEGRAND.

19h10 : arrivée d'Emmanuel DANG VAN, le nombre de votant passe à 14

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes et souhaite rappeler à tous les dangers que peuvent occasionner des propos trop passionnés sur les réseaux sociaux.

Le lecteur non averti pourrait considérer que ces propos sont les paroles officielles de la Fédération. Soyez mesuré dans vos propos et évitez de critiquer en public l'institution dont vous êtes membre.

19h15 : arrivée de Fouzia SAIDI, le nombre de votant passe à 15

Il s'ensuit une discussion ouverte entre l'ensemble des membres présent sur les sujets connexes qui aboutit à une volonté d'améliorer la communication interne, le partage d'information et l'échange d'idée.

19h40 : arrivée d'Anne-Marie MOREL, le nombre de votant passe à 16

II. Ordre du jour

Le Secrétaire Général rappelle l'ordre du jour :

- Ouverture, Actualités
- Ordre du jour
- Approbations des P.V.
- Commissions
- D.T.N.
- Demandes
- Centenaire FFBS
- Vie du siège
- Vie Fédérale

- COVID-19

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour à l'unanimité.

III. Approbations des P.V.

Le Comité Directeur valide les P.V. suivants :

- PV BF 2021_09_05_V3
- PV BF 2021_09_21_V2
- PV CD FFBS 05_09_2021_V4
- PV CD FFBS 12_09_2021_V0

IV. Commissions

CFJeunes

Le Comité Directeur valide le calendrier de l'Open de France 18U 2021 de Baseball.

Le Comité Directeur est informé par le président de la CFJeunes de la mise à disposition dans le drive d'un document récapitulatif des dates et des lieux d'organisation connus des compétitions jeunes 2022 et 2023. Il est demandé à l'ensemble des membres d'étudier le document qui sera transformé en P.V. par la CFJeunes et présenté aux votes des membres au prochain Comité Directeur.

CFJR

Le Comité Directeur se prononce à l'unanimité, favorablement sur les textes préparés par la Commission Fédérale Juridique et Réglementation en accord avec les organes et commissions de la Fédération concernés.

Circulaires financières :

- 1f.Montant des licences et cotisations 2022-V1
- 2f.Montant assurance 2022-V1
- 4f.Montant mutations extensions licences 2022-V1

La Commission Fédérale Juridique et Réglementation est chargée d'établir l'annexe réglementation du présent Comité Directeur en reprenant in extenso les textes votés.

20h39 : Départ de Patrick MILLO, le nombre de votant passe à 15 CFS

Le Comité Directeur valide les comptes rendus de la Commission Fédérale Sportive

- FFBS_CFS_11
- FFBS_CFS_12
- FFBS_CFS_13
- FFBS_CFS_14

CFSS

Le Comité Directeur valide les Bulletins proposés par la CFSS

- Bulletin CFSS 14
- Bulletin CFSS 15
- Bulletin CFSS 16
- Bulletin CFSS 17
- Bulletin CFSS 18
- Bulletin CFSS 19

2021 est une année de renouvellement des certificats d'instructeurs de scorage (un nombre important de formateurs ayant pris part à un stage en novembre 2016).

La CFSS par l'intermédiaire de sa présidente essaie de mettre en place une formation « recertifiante » pour les instructeurs de scorage début novembre 2021 avec toutes les difficultés actuelles pour réserver des salles en lien avec les restrictions sanitaires.

Le Comité Directeur, à la demande de la Présidente de la CFFS, afin de ne pas retarder la validation des agréments proroge d'une année la validité des certificats des instructeurs scorage dont les noms suivent :

- Mario Brelle

- Julie Couton-Doulet
- Eric Dedieu
- Lionel Dhur
- Aude Fatout
- Evelyne Golé
- Sébastien Hacout
- Véronique Poudroux
- Stéphanie Raulet

CFVS

Le Comité Directeur valide la composition de la Commission Fédérale Valeurs du Sport proposée comme suit par son président Jean-Christophe TINÉ, conformément aux dispositions de l'article 56.3 du Règlement Intérieur FFBS :

- Arnaud DUBOIS, Magistrat
- Cécile TINE, Directrice de pôle handicap (ACD)
- Christophe TAUZIN PETIT, Pilote opérationnel de prestataire (Engie), ancien entraîneur au rugby club Sophia Antipolis

CNAB

Le Comité Directeur a pris connaissance des documents suivants :

- Bulletin CNAB 2021B14
- Bulletin CNAB 2021B15
- Bulletin CNAB 2021B16
- Bulletin CNAB 2021B17
- Bulletin CNAB 2021B18
- Bulletin CNAB 2021B19

Le Comité Directeur valide le relevé de décision :

- Relevé de décision CNAB 02_2021 (2)

CNAS

Le Comité Directeur a pris connaissance des documents suivants :

- Bulletin CNAS 2021S07

Baseball 5

Le Comité Directeur ayant pris connaissance du document « Open de France Baseball5-Cahier-des-Charges-Proposition » valide ce dernier et autorise sa diffusion.

V. Direction technique nationale

Mise en liste sur le Portail du Suivi Quotidien du Sportif (PSQS)

Le DTN rappelle que les compétitions de références (Coupe du Monde ou/et Championnat d'Europe) prisent en compte pour la mise en liste SHN au 1er janvier 2022 devront avoir eu lieu entre le 1er novembre 2020 et le 31 décembre 2021.

En fonction des informations transmises par la direction technique nationale, l'ANS émettra son avis final sur la catégorie.

Campagne de délégation

Le DTN informe les membres du comité directeur qu'il a déposé au ministère chargée des sports, le courrier du Président relatif à la demande de délégation, comme le prévoit l'article R. 131-28 du code du sport et l'ensemble des pièces afférentes. L'arrêté sera publié à la fin de l'année.

Poste vacant

Le DTN informe les membres du comité directeur de la parution de la fiche de poste sur la PEP (Place de l'Emploi Public) n° 2021-725603 pour le poste de Conseiller Technique National (CTN) auprès de la fédération.

Le poste vacant est ouvert jusqu'au 7 novembre 2021 pour une prise de fonction au plus tard le 1er janvier 2022.

Convention UNIMES/FFBS

Le DTN rappelle l'engagement pris par la FFBS pour donner suite à la signature de la convention avec le Président de l'Université de Nîmes :

- La délivrance par la FFBS, du Diplôme Fédéral d'Animation (DFA) par équivalence au regard des contenus pédagogiques dispensés par la filière STAPS d'UNIMES.

- Co-production d'un livret pédagogique et supports digitaux sur la discipline du Baseball5 (type tutoriels).

- L'accueil, l'encadrement par la FFBS et ses organes déconcentrés de stagiaires de l'UNIMES.

Point ANS (Agence Nationale du Sport)

Le DTN présente un point de situation sur nos contrats avec ANS.

Contrat de développement :

- Nous allons recevoir l'accompagnement PSF à hauteur de 30.000€.
- Nous disposons de 40.000€ pour la transformation numérique (MyCoach) qui fera l'objet d'un avenant après la signature de notre contrat de développement 2021-2024.

Notre contrat pluriannuel de développement est reconduit pour la période 2021-2024 avec le même accompagnement financier, à savoir 80.000€/an sur 3 actions (utiliser le Cricket comme outil d'insertion sociale, développement du Baseball5 pour fidéliser et toucher de nouveaux publics notamment scolaires et sur la promotion de la santé par le sport, développement de l'opération Triple Jeu pour les enfants de 7 à 14 ans).

Contrat de performance :

Comme en 2020, suite à une activité réduite lors du premier semestre 2021, il sera possible d'avoir des fonds dédiés avec un report des subventions non consommées en 2021 sur 2022.

VI. Demandes

21h14 : arrivée de Marie-Christine BINOT, le nombre de votant passe à 16

La Fédération a reçu officiellement ce jour un appel du club de Rouen sur une décision de la Commission Fédérale Juridique et Règlementation pouvant avoir des répercussions sur la finale du Championnat de France de Division 1 de baseball. Compte-tenu du degré d'urgence, la réunion du Comité Directeur est interrompue pour permettre au Bureau fédéral, compétent en l'espèce conformément à l'article 86 du règlement intérieur fédéral, de se réunir et de statuer sur ledit appel.

21h24 : départ d'Emmanuel DAN VAN, le nombre de votant passe à 15
Reprise de la réunion du Comité Directeur 21h26

VII. Centenaire FFBS

Après l'exposé, par sa présidente, des travaux menés par la Commission Fédérale du Centenaire FFBS et discussion avec les membres du Comité Directeur, le Comité Directeur donne son aval à la poursuite des projets menés par la commission et donne une suite favorable au projet de création d'un sous-site dédié au Centenaire de la Fédération ainsi que d'une identité visuelle dédiée.

VIII. Vie du siège

MyCoach

Le Comité Directeur valide à l'unanimité le contrat MyCoach visé par les Commissions Fédérales Financière et Juridique et Règlementaire. Le développement de l'application, dont le lancement est prévu pour le premier trimestre 2022, est pour rappel financé par une subvention de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du plan d'aide à la transformation numérique des fédérations sportives (prise d'effet : date de signature – date de fin : 31 décembre 2025 – pas de renouvellement tacite).

Point projet Cluster Grand Paris Sport

François Collet informe le Comité Directeur que l'agglomération Grand Paris Sud a pris le relai de l'association Cluster Grand Paris Sport et invité les présidents des fédérations associées à une réunion d'information le 25 octobre prochain pour évoquer la suite à donner à ce projet.

Point visite délégation MLB - Paris 2025

Le Président informe le Comité Directeur qu'il a reçu la visite d'une délégation menée par le Vice-Président International de la Ligue Majeure de Baseball en septembre dernier. François Collet effectue un point d'avancement du projet d'accueil de matchs MLB en France.

Information projet Maison Régionale des Sports IDF

François Collet détaille au Comité Directeur le projet de Maison Régionale des Sports porté par la Région Ile-de-France. Associée à une Cité des Outre-Mer, la Maison doit voir le jour dans les locaux (vides) du Lycée Ponticelli dans le XIII^e arrondissement de Paris et accueillir des ligues régionales, fédérations nationales et structures associées. La Fédération ainsi que la Ligue Ile-de-France ont fait part de leur intérêt.

Information audit SQA Equation - Ministère des Sports

Le Président informe le Comité Directeur que le cabinet SQA Equation effectuera un audit des finances de la Fédération les 20 et 21 octobre 2021, un accompagnement générique proposé par le Ministère chargé des Sports afin d'aider les fédérations à analyser leur niveau de fragilité en contexte Covid et d'identifier d'éventuelles pistes d'amélioration.

IX. Vie Fédérale

Le Président CARRETTE-LEGRAND fait une annonce aux membres du Comité Directeur :

« Comme vous le savez, j'ai pris début septembre la Présidence par intérim de la Fédération Française de Baseball et Softball suite à la démission du Président Seminet, appelé par ses nouvelles fonctions de Secrétaire Général du Comité

National Olympique et Sportif Français. Je tiens à nouveau à le remercier pour ses années de Présidence au service du développement de nos pratiques.

Honoré de la confiance que le Comité Directeur m'a accordé en m'élevant Président par intérim, je dois cependant vous informer que j'ai décidé, après réflexion, de ne pas être candidat au poste de Président pour le reste du mandat en cours. Très prenante, cette fonction est malheureusement incompatible avec un emploi du temps professionnel et personnel déjà contraint et je ne saurais me résoudre à être trop peu disponible pour tenir les engagements qui doivent être ceux d'un Président de Fédération.

Ne souhaitant pas que cette situation d'intérim ne dure plus que de nécessaire et afin de donner au prochain Président l'occasion de prendre le relai dès que possible, je vous propose d'entériner l'organisation de l'Assemblée Générale Élective le samedi 11 décembre 2021.

Assemblée Générale du 11 décembre 2021

Conformément aux Statuts de la Fédération et à son article 10

Le Comité Directeur demande la convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira à titre extraordinaire le samedi 11 décembre 2021.

Cette Assemblée Générale se tiendra sous forme de vote à distance par voie électronique.

Afin de permettre de compléter le poste de membre du Comité Directeur rendu vacant par la démission de Didier SEMINET une candidature est ouverte dès ce jour et prendra fin le 12 novembre 2021.

Conformément aux articles 15 et 18 des Statuts, lors de cette Assemblée il sera procédé au vote du nouveau membre pour compléter le Comité Directeur puis l'Assemblée Générale procédera à l'élection du nouveau Président de la Fédération proposé par le Comité Directeur.

A l'issue, conformément à l'article 16 des Statuts, le Comité Directeur élira le nouveau Bureau Fédéral. 21h54 : Départ de Véronique GARBACZ, le nombre de votant passe à 14

X. COVID-19

Le Manager COVID-21 de la Fédération fait le point sur la situation actuelle et se félicite du travail mené tous les jours par l'ensemble des structures de notre fédération pour appliquer les consignes gouvernementales, appliquer les gestes barrière et ainsi limiter la progression de l'épidémie.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h10. De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

Bureau Fédéral du 19 octobre 2021 en téléconférence

Membres présents : Marie-Christine BINOT, Christelle BONAVITA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Nora KHEMACHE, Jean-Marie MEURANT, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET.

Membres absents excusés :

Membres absents non excusés : Stéphanie KUNTZ.

Assistent également : Prebagarane BALANE, Vincent BIDAUT, Emmanuel DANG VAN, Véronique GARBACZ, Damien GUIONIE, Patrick MILLIO, Anne-Marie MOREL, Fouzia SAIDI, Damien STURTZER, Stephen LESFARGUES, Noémi CHEVALIER-MICHON, François COLLET, Elliot FLEYS.

I. Demandes

Rouen

Appel du club de Rouen auprès du Bureau Fédéral sur l'avis rendu par la Commission Fédérale Juridique et Règlementation concernant la qualification de deux joueurs de Sénart reçu au siège fédéral par courrier recommandé avec avis de réception le 19/10/2021.

L'article 30.04.01 des RGES baseball précise qu'un joueur nouvellement licencié, bénéficiant d'un renouvellement extraordinaire ou muté après le 15 juin de l'année, ne peut être qualifié pour jouer les rencontres de la phase de classement, la phase de maintien, la phase finale et/ou les barrages d'un championnat de baseball cette année-là. Cette disposition ne s'applique pas aux championnats régionaux et départementaux, ni aux catégories jeunes".

En outre, l'article 30.08 des RGES indique que "les infractions aux règles de qualification, définies au présent article, sont sanctionnées par une amende par joueur non qualifié, dont le montant est défini annuellement par le comité directeur de l'organe fédéral considéré, ainsi que par une défaite par pénalité pour le club fautif".

La question est de savoir si la notion de joueur "muté" s'applique à des transferts au sein d'une fédération étrangère.

Ni les RGES, ni les règlements généraux de la fédération, ne qualifient le terme de mutation. À première vue, il s'agit dans les deux cas d'un changement de club, néanmoins :

- le transfert au sein d'un club hors FFBS n'emporte pas annulation de sa licence dans son club français (la licence est uniquement suspendue),
 - les règlements généraux ne mentionnent pas le cas de joueurs étrangers ayant muté hors France (seul le cas des joueurs français) et ne précisent pas de notion de club étranger ou FFBS dans l'application du régime de mutation,
 - les transferts hors France font l'objet d'une procédure (par la CEB) différente des mutations au sein de la FFBS (via le logiciel de gestion de licences), ils n'apparaissent pas sur le logiciel de gestion des licences,
 - les transferts européens ne sont pas soumis aux périodes de mutation ordinaire et extraordinaire,
 - les joueurs en provenance d'une fédération étrangère ne sont pas comptabilisés dans les quotas de joueurs mutés lors des compétitions,
- il n'existe de procédure de transfert qu'au sein de la Confédération européenne de baseball, les joueurs en provenance d'autres pays étrangers ne sont pas connus officiellement,

Ainsi, la Commission Fédérale Juridique et Règlementation considère que ces joueurs ne devraient pas être considérés comme mutés au sens des règlements fédéraux.

Néanmoins, dans le silence des textes sur la situation des joueurs étrangers ayant joué dans un championnat étranger, la Commission Fédérale Juridique et Règlementation émet des réserves en cas de litige portant sur l'application de ces règles. En effet, la FFBS ayant reçu le certificat de transfert des joueurs concernés, une incertitude demeure sur la qualification de la situation de ces joueurs.

La Commission Fédérale Juridique et Règlementation recommande de clarifier les règlements fédéraux en précisant la sanction pour le club qui inscrit sur la feuille de match un joueur étranger venant de l'étranger et qui ne se serait pas vu délivrer de certificat de transfert dans l'objectif de ne pas créer d'inégalités dans le championnat entre les équipes qui déclarent les joueurs étrangers transférés et celles qui ne le font pas.

Le Bureau Fédéral en ayant débattu décide de confirmer la décision prise par la Commission Fédérale Juridique et Règlementation de ne pas considérer lesdits joueurs comme mutés.

La demande du club de Rouen est rejetée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h30. De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

Bureau Fédéral
du 28 octobre 2021 par consultation écrite

Membres ayant participé à la consultation écrite : Marie-Christine BINOT, Christelle BONAVITA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Nora KHEMACHE, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET.

Il est constaté que 6 membres du bureau ont participé à la consultation, la consultation est donc déclarée valide.

I. Vie du siège

Candidature

Le Bureau Fédéral, après un vote à l'unanimité des membres présents à la consultation, valide l'engagement de M. GILLET Lucas en contrat d'apprentissage du 1er septembre 2021 au 30 août 2022.

II. Comité Directeur

Le Bureau Fédéral valide l'ordre du jour du prochain Comité Directeur qui se tiendra en visio- conférence le mercredi 17 novembre 2021 à 19h.

- Ouverture, Actualités
- Ordre du jour
- Approbations des P.V.
- Commissions
- D.T.N.
- Demandes
- Assemblée Générale

- Vie du siège
- Vie Fédérale
- COVID-19

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.